

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS Séance du 25 novembre 2020

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 19 novembre 2020, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

<u>Étaient présents</u>: MMmes Régine FARLIN - Karine BOUVET – Virginie BOCCA CELLIER - Sophie KERNEN – Véronique LEFUR VASSART & MM. Christian DENANS – Alain BROUSSE - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN – Jean DE PALEVILLE - André BERTERO.

Etaient Absents excusés:

- Mme Mélanie GALVEZ
- M. Alain GRANDGIRARD
- > M. Stephan LUCIBELLO qui donne pouvoir à Mme Véronique LEFUR VASSART
- > Mme Natacha GRISONI qui donne pouvoir à Mme Karine BOUVET

Madame Sophie KERNEN, après avoir procédé à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal, est désignée comme secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18 heures.

* * *

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2020, dont copie a été adressée à chaque conseiller ; celui-ci est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents et représentés, sans observations.
- 2) Approbation de la vente d'une parcelle communale d'environ 10 m² jouxtant la propriété de Madame Louisette BOYER; Madame Louisette BOYER domiciliée rue Sylvain Allemand souhaite acquérir une partie du terrain communal attenant à sa propriété située sur la parcelle 22. Cette opération nécessite l'intervention d'un géomètre en vue de déterminer la superficie exacte à céder, le prix du m2 étant proposé à 25 Euros nets.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la vente du terrain communal jouxtant la parcelle 22, propriété de Mme Louisette BOYER pour 25 Euros/m2.

3) Approbation de la mise en place du dispositif « rénovation des façades » dédié à la réhabilitation des centres anciens de village.

En partenariat avec le Conseil Départemental et le CAUE, il est envisagé de présenter pour l'année 2021 les deux premiers dossiers déposés à compter du 1^{er} février 2021, relatifs aux administrés domiciliés dans le centre ancien du village et souhaitant rénover leur façade, soit une enveloppe globale fixée à 40 000 euros TTC (2 x 20 000 Euros en moyenne). Le financement des travaux est réparti entre le particulier (50 % des travaux), le conseil départemental et la commune (les 50 % restants).

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise en œuvre du dispositif « rénovation des façades du centre ancien » selon une enveloppe globale fixée pour l'année 2021 à 40 000 euros TTC co-financés par les particuliers, le conseil départemental et la commune.

4) Approbation des projets de travaux envisagés sur l'année 2021 :

Monsieur le maire propose aux membres de l'assemblée de procéder pour l'année 2021 à des travaux concernant notamment :

- La restauration du mur de soutènement de la rue du CASTELLAS pour un montant de 48 790 Euros HT ;
- L'aménagement de la place du boulodrome par l'achat et la plantation de huit arbres (Mélias, Mûriers et Paulownias) pour un montant de 14 027,79 Euros HT;
- La mise en place de mobilier urbain et l'implantation de deux jeux de boules pour un montant de 7 370 Euros HT;
- Le déplacement de candélabres situés sur le boulodrome afin d'améliorer l'éclairage public pour un montant de 3 619 Euros HT;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les projets de travaux précités qui seront déployés sur l'année 2021.

Le Maire

André BERTERO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

La secrétaire de séance Sophie KERNEN